

## NEWSLETTER N°6 – 02 JUIN 2021

### OECS & NOUVELLES RECENTES



Enfin .... après près de 10 mois de développements, impactés par la situation sanitaire, nous avons eu le plaisir d'installer la toute première règle du projet OECS sur le lac de Muret le 17 Mai dernier. Cette installation a donné lieu à une publication dans les actualités du site de l'Agence de l'eau ainsi que sur le site de la mairie que je vous invite à consulter : <https://eau-grandsudouest.fr/actualites/lancement-projet-oecs-observations-eaux-continetales-par-citoyens-satellites>  
<https://www.mairie-muret.fr/muret-bouge/actualites-et-projets-ville-de-muret/38-actualites-vie-et-environnement-ville-de-muret/382-nos-lyceens-acteurs-de-la-problematique-de-la-ressource-en-eau>

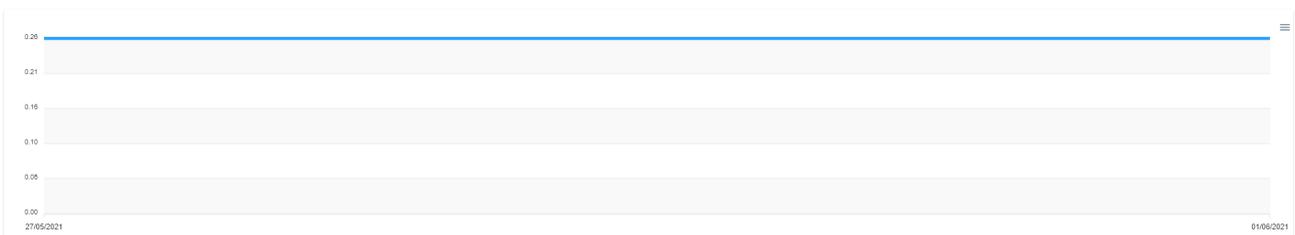




Le suivi des hauteurs d'eau sur ce lac est en cours et est disponible sur le site OECS (pour rappel : <https://map.oecsmap.org/>), le niveau a varié de 4 cms sur la période de mesures disponibles. Cette première installation a été l'occasion de tester le site avec l'approche Flash Code.



Nous avons également installé une règle sur l'étang de Lers proche de Massat en Ariège le 27 Mai, une journée magnifique au cœur du parc régional ! Au vu de son aménagement et des premières mesures collectées, le niveau de ce lac devrait être assez stable, ce qui en fera un élément de choix pour la validation des données de la mission SWOT. A noter qu'une mesure de niveau avec un GPS a également été effectuée afin de pouvoir déterminer la hauteur d'eau en absolu. C'est une opération que nous serons amenés à reproduire dans le futur sur d'autres sites.



## OECS – LES SITES POTENTIELS

Concernant les futures installations :

- 1 règle sera prochainement installée sur l'île du Ramier à Toulouse par l'Aviron Toulousain
- 1 règle sera installée sur la base nautique de Molières (82)

## NEWSLETTER N°6 – 2 JUIN 2021

---

- 3 règles ont été livrées à la fédération de pêche du 82 pour installation sur 3 lacs du département
- 1 règle sera certainement installée sur le site du lac de Saint Ybars (31)
- 1 règle sera installée sur le site de Cazères le 03 Juillet, dans le cadre d'une journée d'animation
- La mairie de Muret (31) a confirmé sa volonté d'installer une règle sur leur base d'agrément du Lac de Saint-Caprais.
- Nous allons poursuivre les installations des règles sur les lacs des Pyrénées

Plusieurs établissements scolaires nous ont fait part de leur volonté de contribuer au projet. Nous pourrions avoir 2 règles installées dans la région de Cahors (Lot – 46), une dans la commune d'Arette (Pyrénées-Atlantiques – 64). Un autre projet est à l'étude près de de La Réole (Gironde – 33). La prochaine newsletter sera dédiée à ces projets avec des établissements scolaires.

**Nous sommes évidemment toujours à la recherche de nouveaux sites d'installations et vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes [Nicolas.Picot@cnes.fr](mailto:Nicolas.Picot@cnes.fr) Tel : 06 74 37 77 13.**

**Nous comptons également sur votre soutien pour faire connaître ce projet dans vos réseaux respectifs.** En vous remerciant par avance, je vous donne rendez-vous au prochain numéro.